

Avenant du 19 juin 2014 à la convention n° 2011-037 RA de mécénat passée pour le château de Bignicourt entre la Demeure historique, la SCI Le Château et son unique associé, propriétaire.

Le présent avenant concerne la convention de mécénat n° 2011-037 RA passée pour le château de Bignicourt entre la Demeure historique, la SCI et ses associés, et signée le 13 juin 2011.

Art. 1^{er}. - Conformément à la décision du tribunal de grande instance de Châlons-en-Champagne du 15 octobre 2013 M. Fabrice Provin est l'unique associé de la SCI Le Château. En conséquence, l'ensemble des engagements pris solidairement par les associés signataires de la convention n° 2011-037 RA lui incombe.

Art. 2. - La SCI et son associé déclarent sous leur responsabilité que le parc faisant l'objet des travaux prévus dans le cadre de la convention n° 2011-037 RA est protégé au titre des monuments historiques.

Art. 3. - Le programme de travaux et plus particulièrement la phase 1 5/ et 4 prévu à l'annexe I de la convention n° 2011-037 RA signée le 13 juin 2011 est complété par l'annexe I du présent avenant.

Art. 4. - Le plan de financement de l'annexe II de la convention n° 2011-037 RA signée le 13 juin 2011 est complété en conséquence par l'annexe II du présent avenant.

Art. 5. - Pour le cas où la société civile serait dissoute, l'actuel associé s'engage à reprendre personnellement tous ses engagements résultant de la présente convention.

Le président de la Demeure historique,
Jean de Lambertye
Le gérant de la SCI Le Château,
Fabrice Provin

Annexe I : Programme des travaux**Phase 1**

Les travaux de restauration des décors peints de l'atrium, la salle à manger et le grand salon feront l'objet avec l'accord de la direction régionale des affaires culturelles de travaux de restitution dans le cadre d'un chantier-école organisé par l'École d'Avignon.

Dans l'atrium :

Portes : nettoyage des portes et petites réparations (zones écaillées, impacts).

Corniches : nettoyage du vernis noir (brossage) suivant préconisation du rapport.

Murs/soubassements/plinthes :

- petites réparations d'enduit au niveau des claustras du chauffage et du raccord entre le bloc et les murs,
- réparations des diverses fissures impacts et décollements en raccord à l'existant (torchis et/ou plâtre),
- réparation des fonds à restituer (plâtre fin).

Plinthes : raccord plinthes/murs (joints souples).

Dans le grand salon :Plafond :

- petites réparations diverses d'enduits et fibrage de la bande périphérique,
- coloration du plafond harmonisée avec l'ensemble de la composition.

Une couleur plus claire pour les modénatures et plus foncée pour les aplats (idem vert jaune des boiseries), en peinture minérale.

Frise :

- rebouchage de l'espace vide sur la porte ouest,
- fibrage des aplats fissurés,
- consolidation, réparation et fixation sur les éléments en stuc (plâtre à modeler).

Boiseries :

- grattage et ponçage de la couche grise craquelée et instable,
- petites réparations diverses (espaces entre planche au-dessus des trophées),
- réparation des trous, impacts, clous, réparation des moulures,
- réglage des volets intérieurs par le menuisier,
- purge des enduits décollés derrière les volets intérieurs et finition au mortier plâtre, chaux et poudre de marbre, à fleur des pierres de tailles.

Dans la salle à manger :Panneaux :

- réfection des enduits (pisé/plâtre) sur zones lacunaires,
- sur les décors conservés : panneau de bois témoin à nettoyer.

Boiseries : finitions et rebouchages divers (joints) et peinture des fonds (huile de lin)

Travaux préparatoires	15 070 €
Reprise des enduits	8 084 €
Miroir et vitre	2 210 €
Architecte	5 000 €
Atelier de la renaissance	12 064 €
Main d'œuvre : stagiaires pris en charge par l'École d'Avignon	19 080 €
Montant total	61 508 €

Phase 4

Les travaux à réaliser dans le parc consiste à aménager les extérieurs du château de Bignicourt selon le projet dit « le jardin infini ».

L'intention de la SCI est d'aménager un parc en cohérence avec son histoire et son temps en mettant en scène les éléments forts du grand paysage (clocher, canal...) ; en renforçant les particularités et les contrastes des paysages nord-sud et enfin en variant les effets et les scènes.

Zones concernées	Travaux	Montant HT (€)
Villa	fourniture et pose de gravillon	21 312,50
	réalisation d'un stabilisé	40 040,00
	fourniture et pose de voliges acier	18 112,00
	réalisation de massifs floraux	1 140,00
Vignes	réalisation d'un stabilisé	17 875,00
	plantation de vignes	15 400,00
	boisement	7 200,00
	haie moyenne	1 144,00
	fourniture et pose de voliges acier	8 000,00
	régénération gazon	3 192,70
Chapelle	restauration berge	3 375,00
	garde-corps	4 000,00
	restauration de l'édifice de la source	4 100,00
	boisement	8 400,00
	cheminement	3 000,00
	réalisation d'un stabilisé	8 662,50

Zones concernées	Travaux	Montant HT (€)
Potagers ouest et est	réalisation d'un abri de jardin	16 000,00
	plantation d'arbustes/haie	4 320,00
	engazonnement	3 900,00
	plantation d'un verger	6 690,00
	réalisation d'un potager	6 720,00
	fourniture et pose de voliges acier	12 457,50
	fourniture et pose d'une clôture bois	3 960,00
Accès est	plantations (arbustes, massifs, haies)	18 050,00
	réalisation d'un parking enherbé	20 069,00
	création d'une entrée	6 800,00
Piscine	plantation (arbres, arbustes, plantes héliophyles)	14 050,00
	cheminement en pas japonais	960,00
	réalisation de plate-bande plantées avec volige corten	3 150,00
	réalisation d'un muret de brique	3 520,00
	reprofilage du terrain	32 640,00
Labyrinthe	réalisation d'un labyrinthe en charmille	24 000,00
	boisement	9 999,00
	création d'une entrée	1 000,00
Étang	réalisation d'une parcelle en bois	6 600,00
	réalisation d'un ponton	6 000,00
	boisement	20 100,00
	plantation de plantes héliophyte et aquatique	9 900,00
Parc	création d'un chemin principal en stabilisé	20 370,00
Total		419 805,20
	Restauration du mur d'enceinte	116 000,00
Total HT		435 805,20

Total HT phase 1 et 4 : 497 313,20 €

*** Plan de financement**

Phase 1

Financement	%	Montant HT
DRAC	46 %	28 294 €
Europe	46 %	28 294 €
Fondation pour les monuments historiques	8 %	5 000 €
Propriétaire	Hébergement + repas	
Total	100 %	61 508 €

Phase 4

Financement	%	Montant HT
CG	5	21 790.26 €
Europe	5	21 790.26 €
Mécène	77	335 570 €
Propriétaire	13	56 654.68 €
Total	100	435 805.20 €